

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

RAPPORT N°2023-031/ALT/COMFIB

Dossier N°067 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N°7306-BF, SIGNE LE 29 MAI 2023 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI A L'ENTREPRENEURIAT, AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET A L'ADOPTION TECHNOLOGIQUE (ECOTEC)

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Yacouba SAVADOGO**, rapporteur.

Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 12 septembre de 09 heures 10 minutes à 11 heures 27 minutes et le jeudi 14 septembre de 16 heures 30 minutes à 18 heures 08 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°7306-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Projet d'Appui à l'Entrepreneuriat, au Développement des Compétences et à l'adoption Technologique (ECOTEC).

Au préalable, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation sur le projet de loi, le lundi 11 septembre 2023 de 09 heures 15 minutes à 11 heures 10 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par monsieur Serge Gnaniodem PODA, Ministre du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites moyennes entreprises. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du développement durable (CDD) par le député Diédon Alain HIEN ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Aimé Y. SOME ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Marc Bertin Gansonré.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article,
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en quatre points :

- Objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du projet,
- description technique du projet,
- coût du projet et caractéristiques du financement,
- présentation du projet de loi.

INTRODUCTION

En introduction à son exposé, monsieur le Ministre à rappelé des chiffres issus du Recensement général de la population et de l'habitation RGPH 2019.

Avec une population majoritairement jeune (77,9%) et rurale (73,7%) selon le Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) 2019, le Burkina Faso fait face à de nombreux défis dont une demande sociale sans cesse croissante dans les domaines de la formation et de l'emploi, ainsi qu'une pression grandissante sur les ressources naturelles (eau, terre, forêt...) avec pour conséquences une migration des populations et une recrudescence des conflits dans les zones d'accueil. Ainsi, les opportunités pour créer des emplois décents pour les jeunes qui rejoignent la population active chaque année deviennent de plus en plus insuffisantes. Autrement dit, la main d'œuvre est peu adaptée à insuffler une dynamique à l'industrie. Il en découle que l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) sont très peu développés, d'où leur difficulté à induire le changement structurel de l'économie. Depuis lors, les autorités ont pris à cœur les questions de l'EFTP, de la transformation économique et de la création d'emplois. C'est à ce titre que le Gouvernement burkinabè a fait de ces préoccupations des priorités, tant dans les référentiels nationaux tels que le Plan national de Développement économique et social II (PNDES II), le Plan d'Actions pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD), que sectoriels la Politique nationale d'Enseignement et de Formation techniques et professionnels (PN-EFTP), la Politique nationale de l'Emploi (PNE) et la Politique sectorielle Transformations industrielles et artisanales (TIA), etc. Par ailleurs, les problématiques de la création d'emplois, de la transformation et de la modernisation économique sont au centre des préoccupations actuelles au Burkina Faso. Pour ce faire, disposer d'un secteur privé moderne et compétitif sur le plan interne et externe est

fondamental. Le Projet d'appui à l'entrepreneuriat, au développement des compétences et à l'adoption technologiques (ECOTECH) s'inscrit dans cette logique et ambitionne d'appuyer le Gouvernement du Burkina Faso dans ses efforts de démantèlement des contraintes liées au développement du secteur privé afin de faire de lui un véritable moteur de création de richesses et d'emplois durables et bien rémunérés.

C'est fort de ces constats que le Burkina Faso, avec l'appui de l'Association internationale de développement (IDA), envisage la mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Entrepreneuriat, au Développement des Compétences et à l'Adoption Technologique (ECOTECH), dont l'objectif est de soutenir la création d'emplois et la transformation économique par l'accroissement de l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) aux financements, aux marchés, aux technologies et à une main-d'œuvre compétente et diversifiée.

1. OBJECTIFS, ZONES D'INTERVENTION ET BENEFICIAIRES DU PROJET

1.1 Objectif global

L'objectif de développement du Projet est de « *soutenir la création d'emplois et la transformation économique par l'accroissement de l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) aux financements, aux marchés, aux technologies et à une main-d'œuvre mieux formée* ».

1.2 Zones d'intervention du Projet et bénéficiaires

Le Projet couvre le territoire national et concerne les Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) du secteur formel et informel, les structures du Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (MDICAPME) en charge de l'amélioration du climat des affaires, les structures du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) en charge de la formation technique professionnelle et les structures partenaires de la formation professionnelle par l'apprentissage.

2. DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

2.1- Composantes du Projet

Le Projet d'Appui à l'Entrepreneuriat, au Développement des Compétences et à l'Adoption Technologique (ECOTECH) s'exécutera à travers quatre (4) composantes que sont :

Composante 1 : Renforcement de l'environnement propice au développement des MPME

La composante 1 a pour objectif de renforcer l'environnement propice au développement des MPME. Pour ce faire, il améliorera de manière sélective l'environnement favorable aux entreprises et renforcera les capacités des entreprises.

Elle est subdivisée en deux sous-composantes. :

- **Sous-composante 1.1:** Appui institutionnel et amélioration de l'environnement des affaires.

Elle financera l'assistance technique, les biens et la formation pour soutenir les efforts du Gouvernement visant à améliorer l'environnement global favorable aux entreprises, en mettant l'accent sur les réformes à l'échelle de l'économie et sur certaines initiatives sectorielles. Les priorités de réformes seront réalisées grâce à deux séries d'actions :

- un effort à l'échelle de l'économie pour moderniser l'interface public-privé et rationaliser l'accès aux services publics ;
- un soutien à des initiatives sectorielles.

- **Sous-composante 1.2 :** Renforcement des capacités des MPME et adoption de technologies.

Elle vise la promotion de l'entrepreneuriat, le renforcement des compétences des PME et le soutien aux investissements. Elle est structurée autour de deux programmes de soutien :

- le Programme d'entrepreneuriat et de renforcement des capacités des entreprises,
- le Fonds de partenariat pour l'adoption de technologies et la transformation verte.

Le premier programme aidera à développer les capacités entrepreneuriales et les mentalités grâce à une combinaison de formation et de coaching. Les activités à dérouler seront adaptées pour atteindre les groupes défavorisés, en particulier les femmes et les jeunes entrepreneurs, ainsi que les personnes déplacées internes (PDI) au Burkina Faso. Aussi, ce programme fournira des services de consultation et d'autres services de développement des affaires par le biais d'un groupe pour soutenir l'adoption de la technologie, les pratiques de gestion et l'accès au marché en mettant l'accent sur les certifications écologiques et de qualité.

Quant au Fonds de partenariat pour l'adoption de technologies et la transformation verte, il cofinancera des investissements dans des biens d'équipement et de l'assistance technique pour soutenir l'adoption de technologies, l'innovation commerciale et de produits, ainsi que l'utilisation de certifications de produits et d'accréditations de qualité.

Composante 2 : Améliorer l'accès au financement pour les MPME et les investissements verts

La deuxième composante permet d'accroître l'accès au financement pour les MPME et les investissements privés verts dans la résilience et l'adaptation aux changements climatiques à travers l'opérationnalisation d'un dispositif de garantie partielle de portefeuille (GPP) qui sera géré par la Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina (SOFIGIB). Il est également prévu la création d'un guichet vert qui applique l'outil *CAFI* pour garantir des prêts pour des investissements dans des projets liés à l'efficacité des ressources, aux énergies renouvelables, à la symbiose agro-industrielle, à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique, etc. Il s'agira de promouvoir des solutions d'énergies renouvelables autour de l'énergie solaire et de la biomasse qui peuvent aider à faire face à la contrainte de l'électricité erratique et de l'utilisation de générateurs diesel. La composante financera la création et la dotation d'un guichet pour les régions mal desservies.

La composante financera également une assistance technique afin de renforcer la capacité des Institution financière participante (IFP) à évaluer le risque des petits prêteurs et à réévaluer les exigences en matière de garanties, en plus de promouvoir et d'évaluer les prêts pour les investissements verts.

Composante 3 : Développement d'une main-d'œuvre productive et entrepreneuriale

L'une des principales priorités de la Stratégie nationale pour l'EFTP est d'accroître le nombre de personnes possédant les compétences techniques et professionnelles nécessaires à l'emploi et à l'esprit d'entreprise dans le secteur privé. Cette composante aidera à résoudre les problèmes de déficit de compétences en adoptant une approche axée directement sur l'amélioration de la prestation formelle de l'EFTP au niveau secondaire et l'accroissement des possibilités de formation non formelle reconnues pour les jeunes peu qualifiés.

La troisième composante soutiendra le développement ciblé des compétences en :

- augmentant l'accès à des programmes de formation,
- renforçant la qualité des programmes,
- veillant à ce que les programmes de formation soient guidés par les besoins du secteur privé,
- améliorant l'inclusion des programmes en mettant l'accent sur les femmes et les communautés marginalisées. La nature de la formation axée sur la demande sera fondée sur une nouvelle approche de la formation calquée sur le système de formation en alternance pour soutenir le développement de compétences pertinentes pour l'industrie.

Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence contingente (CERC)

Cette composante pourrait financer une intervention d'urgence conditionnelle (CERC). Elle est incluse afin d'offrir une flexibilité pour recentrer la portée des activités en cas de catastrophe naturelle, de sécurité, d'urgence ou d'événements catastrophiques, qui se seraient déclenchés à la suite de l'entrée en vigueur de l'état d'urgence ou de la déclaration de catastrophe. Cette composante est introduite compte tenu de l'insécurité croissante dans certaines parties du pays et des incertitudes qui y sont associées.

2.2. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- 5 réformes de l'environnement favorables aux entreprises mises en œuvre ;
- 1 300 entrepreneurs et entreprises participent au Programme de renforcement des capacités ;
- 750 entrepreneurs et entreprises bénéficient du Fonds de partenariat;
- 16 000 000 dollars US de co-investissements privés mobilisés par le Fonds de partenariat ;
- 800 entreprises ont reçu un nouveau prêt d'une IFP ;
- 17 600 stagiaires/étudiants participent à des programmes de formation améliorés ;
- 750 enseignants formés.

3. COUT DU PROJET ET CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT

3.1 Coût du projet

Le projet est financé par l'Association internationale de développement (IDA) pour un montant global de cent cinquante million neuf cent mille (150 900 000) Euros, soit quatre-vingt-dix-huit milliard neuf cent quatre-vingt-trois million neuf cent onze mille trois cent (98 983 911 300) FCFA sous forme de crédit.

3.2 Caractéristiques du financement

Les conditions relatives à la mise en œuvre de l'accord de financement sont les suivantes :

Accord de Crédit n° N° 7306- BF	
Montant du crédit	150 900 000 Euros, soit 98 983 911 300 FCFA
Date de signature de l'accord	29 mai 2023
Date initiale d'entrée en vigueur	25 septembre 2023
Commission d'engagement	½ de 1% sur le montant non décaissé
Maturité du crédit	50 ans
Différé d'amortissement	10 ans
Date de clôture	30 juin 2029

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Question n° 1 : **Quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour faciliter la mise en œuvre du projet dans les zones à fort défis sécuritaires ?**

Réponse : Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, il a été élaboré un plan de gestion de la sécurité dont les recommandations seront mises en œuvre tout au long du projet. Il s'agit notamment de la formation des équipes projets sur les mesures de sécurité, des déplacements escortés, de la limitation des regroupements massifs, du respect de certaines règles de prudence, de l'instauration et du maintien d'une étroite collaboration avec les Forces de Défense et de Sécurité (FDS).

En outre, un accent sera mis sur l'utilisation des moyens de communication modernes pour certaines activités telles que la soumission des candidatures en ligne, les entretiens et formations en ligne, les visites terrain virtuelles, etc.

Par ailleurs, les relais locaux de la maison de l'entreprise au Burkina Faso (MEBF), du MDICAPME, du MENAPLN seront mis à contribution pour toucher le maximum de cibles....

Question n 2 : **Le gouvernement peut-il préciser la stratégie de communication adoptée afin que les populations bénéficiaires du projet soient effectivement impliquées ?**

Réponse : Un plan de communication prenant en compte la sensibilité des groupes cibles et les habitudes sociologiques sera élaboré et mise en œuvre. Il intégrera l'utilisation de moyens variés de communication tels que la radio, la télévision, la presse écrite, la presse en ligne, les réseaux sociaux adaptés, les ateliers d'information et de sensibilisation.

Question n° 3 : **Quelle est la date de mise en œuvre effective du projet ?**

Réponse : La date d'entrée en vigueur de la convention de financement est fixée au 25 septembre 2023 à condition de remplir toutes les conditionnalités de mise en vigueur.

En cas de retard, le Gouvernement soumettra une demande de prorogation.

Question n° 4 : **Dans l'exposé des motifs, il est fait mention des notions d'« investissement vert » et de « guichet vert ». Que renferment ces notions ?**

Réponse : On entend par « *Investissements verts* » tout investissement pouvant contribuer à réduire les effets néfastes de l'activité économique sur l'environnement. Les investissements verts prennent en compte les énergies renouvelables, les plaques solaires, etc.

Le « *Guichet vert* » quant à lui est un Fonds de garantie partielle de portefeuille prévu dans le projet avec pour objectif de faciliter la mobilisation des financements liés aux investissements verts.

Question n°5 : le Gouvernement peut-il préciser à la Représentation nationale les détails sur les critères de sélection des bénéficiaires ?

Réponse : Le présent projet a pour cible, les startups, les micro, petites et moyennes entreprises, les associations et groupements professionnels, les élèves et apprenants de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) formel et non formel, les enseignants des EFTP. Il est attendu la prise en compte d'au moins 30 % de femmes et de jeunes parmi les bénéficiaires. Aussi, il est prévu la prise en compte des personnes vulnérables et PDI.

En plus de ces critères, un accent sera mis sur la pertinence, la faisabilité et l'impact des idées de projets.

Question n° 6: Qu'entend le Gouvernement par « communautés marginalisées » ? Comment sont-elles déterminées ?

Réponse : On attend par communautés marginalisées, les Personnes déplacées internes (PDI), les femmes et jeunes vulnérables, les personnes dans les zones ne disposant pas suffisamment de services d'accompagnement.

Pour l'identification de ces communautés marginalisées, les services du ministère en charge de l'action humanitaire seront mis à contribution.

Question n° 7 :

Quelles sont « les cinq (5) réformes de l'environnement » dont il est fait cas dans les résultats attendus ? Qu'en est-il de leur impact ?

Réponse :

Le Projet travaillera à mettre en œuvre au moins 5 réformes, à savoir :

- la rationalisation et la dématérialisation des procédures de création d'entreprise ;
- la rationalisation et la dématérialisation des procédures d'autorisations de construire ;
- la rationalisation et la dématérialisation des procédures des autres licences d'affaires ;
- la numérisation du registre des garanties et facilitation de l'accès en ligne des banques commerciales ;
- la digitalisation de la justice commerciale.

Ces 5 réformes auront pour impact :

- l'amélioration de l'attractivité du Burkina Faso pour les investissements nationaux et étrangers ;
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises nationales ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale.

Question n° 8 :

Au niveau des composantes 1 et 2, il est fait mention de formations. De quelles formations s'agit-il ? Ces formations concerneront-elles des individus ou des associations ?

Réponse :

Les formations de la composante 1 et 2 concernent essentiellement la formation en développement personnel, le renforcement des capacités entrepreneuriales et les formations spécifiques techniques surtout en matière d'adoption de technologies. Ces formations concernent des individus, associations et entreprises.

Les formations de la composante 3 portent sur des spécialités techniques et professionnelles diplômantes et certifiantes. Ces formations sont destinées aux élèves / apprenants et enseignants.

Question n° 9 :

Quelle sera la répartition entre entrepreneurs et entreprises des 1 300 qui participeront aux programmes de renforcement et des 750 qui bénéficieront du fonds de partenariat ?

Réponse :

La cible des 1 300 entrepreneurs et entreprises formés se compose d'au moins 700 startups, 30 % de femmes et 30 % de jeunes. Le reste est constitué de PME formelles.

En ce qui concerne des 750 bénéficiaires du fonds de partenariat, ils seront constitués de PME formelles et informelles dont au moins 30 % de femmes et 30 % de jeunes.

Question n° 10 :

À la date d'aujourd'hui, les conditions d'entrée en vigueur de ce projet évoquées à l'article 5 de l'accord de financement sont-elles satisfaites ?

Réponse :

A la date d'aujourd'hui, la situation des conditions d'entrée en vigueur de ce projet, évoquées à l'article 5 de l'accord de financement est la suivante :

- l'Accord subsidiaire est en cours de finalisation avec le trésor public ;
- le manuel de mise en œuvre du projet est en cours de validation par l'IDA ;
- la nomination des deux (2) comptables et recrutement des deux (2) spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale pour le projet est en cours d'achèvement ;
- la mise à jour du système comptable de l'UIP du MENAPLN et de la MEBF est en cours d'achèvement ;
- le Plan de gestion de la sécurité a été adopté et sera bientôt diffusé.

Question n° 11 :

Comment se fait l'articulation de ce projet avec la loi portant mesures d'incitations fiscales accordées aux PME ?

Réponse :

La loi portant mesures d'incitations fiscales accordées aux PME et le projet ECOTEC sont complémentaires et leurs actions conjuguées faciliteront l'accès des MPME aux financements et aux investissements (garantie partielle portefeuille, fonds de partenariat, exonérations fiscales et douanières).

Le projet ECOTEC permettra de mettre à la disposition des MPME sélectionnées les ressources nécessaires pour réaliser leurs investissements qui

bénéficieront des facilités accordées dans le cadre de la loi d'incitations fiscales.

Question n° 12 : **Comment la sélection des PME se fera-t-elle ?**

Réponse : Le principe de base de sélection des MPME est l'inclusion de tous les bénéficiaires potentiels. A cet effet, le processus y relatif comportera les étapes suivantes :

- appel à candidature à travers une campagne de communication et lancement des souscriptions;
- mise en place d'un comité de sélection ;
- présélection en fonction de la pertinence, de la faisabilité et de l'impact des idées de projet ;
- visites terrain et entretiens avec les candidats ;
- sélection des bénéficiaires.

Question n°13 : **Vu le temps très long de la maturité du prêt (50 ans), un dispositif de suivi et de contrôle a-t-il été prévu ?**

Réponse : La maturité de 50 ans correspondant à la durée de remboursement de la dette. Le suivi de cet aspect est pris en charge par un dispositif de suivi et de contrôle des prêts au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique qui se fait à travers un tableau d'amortissement établi à cet effet. Il faut noter que le Burkina Faso est réputé comme l'un des rares pays qui ont toujours respecté les échéances en matière de remboursement de la dette.

Question n°14 : **Est-ce que le projet prend en compte la question genre ?**

Réponse : Le genre est pris en compte dans le projet à travers les indicateurs suivants :

- 30 % de femmes et 30 % de jeunes pour les bénéficiaires des composantes 1 et 2 ;
- 40 % de femmes/filles pour les bénéficiaires de la composante 3.

Question n°15 : **Quel est le nombre d'emplois potentiels ?**

Réponse : Le projet prévoit la création d'au moins 5 000 emplois. C'est une estimation minimale qui sera probablement améliorée avec la réalité sur le terrain. La création d'emplois est un critère majeur pour le choix des projets à accompagner. Par ailleurs, il est prévu que 45% des formés de l'EFTP obtiennent un emploi décent dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.

Question n°16 : **Pourquoi le choix du MENAPLN alors qu'il y a un ministère en charge de la formation professionnelle ?**

Réponse : Le projet ECOTEC est né de la fusion des requêtes qui ont été formulées d'une part, par le MENAPLN et d'autre part, par le MDICAPME à l'adresse de la Banque Mondiale à travers le Gouvernement du Burkina Faso, en vue de faire face aux difficultés d'insertion dans les entreprises, des diplômés de l'enseignement technique et professionnel (CAP, BEP, BAC PRO, etc.) et au besoin des MPME en main d'œuvre bien formée.

Il s'agit donc pour ce projet d'opérer des transformations structurelles par le renouvellement des plateaux techniques des ateliers de l'EFTP et

d'introduire une nouvelle approche d'enseignement/apprentissage (la formation par alternance) dans les établissements d'EFTP pour la résolution de la problématique de l'adéquation entre le contenu des Enseignements Techniques et Professionnels (dont la charge incombe au MENAPLN) et les besoins des entreprises.

Cela entre dans le cadre des missions d'élaboration et de mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (PN/EFTP) par le MENAPLN conformément aux dispositions du Décret n°2022-0996 portant attributions des membres du Gouvernement.

Question n°17 :

Pourquoi le financement se fait entièrement sous forme de prêt ?

Réponse :

Le financement de ce projet ne se fait pas sous forme de don dans la mesure où à la 20^e reconstitution des ressources (IDA-20), qui est entrée vigueur en 2022, les pays donateurs ont décidé que les pays qui sont dans une situation de surendettement modéré ne pourront plus bénéficier de dons sur ce guichet. L'un des avantages dans cette situation est qu'il n'existe plus de commission de service associé au financement ; c'est le principal uniquement qui est remboursé. Ainsi, le Gouvernement a opté pour des prêts à taux concessionnels depuis 2022.

Question n°18 : **Le dossier a-t-il été soumis au Comité national de la Dette publique ?**

Réponse : Le dossier est passé au CNDP sous forme de consultation à domicile, une régularisation pour disposer de l'avis favorable est en cours.

Question n°19 : **Le projet comporte des actions en lien avec l'environnement. Quelle est l'implication du ministère en charge de l'environnement ?**

Réponse : Le ministère en charge de l'environnement est activement impliqué dans le projet à travers sa participation en tant que membre du comité technique de préparation, du comité de supervision et du comité de pilotage.

Par ailleurs, il est une des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet.

Question n°20 : **Quel est l'horizon pour parvenir à un niveau optimal en matière d'amélioration du climat des affaires ?**

Réponse : L'amélioration du climat des affaires est un vaste chantier qui s'inscrit dans un processus de long terme. L'essentiel est de pouvoir lever les goulots d'étranglement du moment et d'adopter des codes et de lois incitatives pour les entreprises.

Question n°21 : **Quand aurons-nous de l'énergie bon marché pendant un temps assez long ?**

Réponse : Cette problématique est prise à bras le corps par le ministère en charge de l'Energie à travers l'adoption

de la loi 014-2017/AN du 20 avril 2017 portant

règlementation générale du secteur de l'énergie. Aussi, le gouvernement a entrepris avec ses nouveaux partenaires des discussions en vue d'augmenter notre capacité de production en énergie solaire et en énergie nucléaire civile.

Question n°22 : **Comment la question des garanties sera gérée pour faciliter l'accès au crédit ?**

Réponse : Le projet prévoit la mise en place de garanties partielles de portefeuille à travers la Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina (SOFIGIB) pour faciliter l'accès au crédit.

Des instructions ont été données, afin que l'État lui-même accompagne dans la mesure du possible certains entrepreneurs vulnérables qui n'ont pas les moyens financiers ni les garanties nécessaires.

Question n°23 : **Comment la question de l'expérience exigée sera traitée pour permettre aux nouvelles entreprises d'accéder aux marchés ?**

Réponse : L'accès aux marchés de travaux, de consultance ou de biens et services est fonction de la réglementation en la matière.

Question n°24 : **Comment les investissements seront sécurisés en cas de difficultés rencontrées pour les nouvelles entreprises ?**

Réponse : Afin de sécuriser autant que possible les investissements, les bénéficiaires seront encouragés à souscrire à des polices d'assurance pour les investissements importants et/ou fragiles. Ils seront en outre invités à adopter les mesures de sécurisation des investissements conformément au plan de gestion de la sécurité du Projet.

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Au terme de l'examen du projet de loi, la COMFIB est convaincue que la ratification de l'Accord de crédit, objet du présent projet de loi, contribuera à soutenir les efforts du Gouvernement dans la relance des activités économiques, l'amélioration sensible du climat des affaires au Burkina Faso et le développement d'une main d'œuvre productive et qualifiée au service d'un secteur privé résilient.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 14 Septembre 2023

Le Président

Moussa NOMBO

Le Rapporteur

Yacouba SAVADOGO

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
7.	NASSOURI Daaga	Membre
8.	SAVADOGO Yacouba	Membre
09.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
10.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
11.	TAPSOBA Issaka	Membre
12.	FOFANA Haoua	Membre
13.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
14.	DIALLO Daouda	Membre

Liste des députés Absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

SEANCE DES AUDITIONS DU GOUVERNEMENT

DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
7.	NASSOURI Daaga	Membre
8.	SAVADOGO Yacouba	Membre
09.	NIKIEMA Wendyllé Ambroise	Membre
10.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
11.	TAPSOBA Issaka	Membre
12.	FOFANA Haoua	Membre
13.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
14.	DIALLO Daouda	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	OUEDRAOGO Youssouf	CGSASH
2.	SAWADOGO Issa	CAGIDH
3.	GANSORE M. BERTIN	CAEDS

Liste des députés Absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	PODA G Serge	MDICAPME
2.	TAPSOBA SC Frank O.	DIRCAB/ MDICAPME
3.	ILBOUDO Fidèle	SG / MDICAPME
4.	OUATTARA Karim	DG/MEBF
5.	BARRO Oumarou	DG/DGPE
6.	OUEDRAOGO Rasmata	DG-MEF/ MDICAPME
7.	ZIO Kirassai	DGENF/MENAPLN
8.	OUATTARA/TRAORE Catherine	Coord. /PAAQE/MENAPLN
09.	GANDEMA WINDE Issa	Agent MENAPLN
10	ZONGO Sidnoma Emile	DCRP/MDICAPME
11	ZONGO Dieudonné	Agent MENAPLN/DGAEF
12	SOMDA Kpèonbar	Agent MENAPLN/DGESS
13	BAILOU /TINDE Diata	DEFTP/MENAPLN
14	OUATTARA Karim	Chef de service DGPE
15	KABORE Félicité	DDP/MEBF
16	TIENDREBEOGO Clarisse	CT/MEBF
17	TAMINY Clément Toumé	CS/MJDHRI
18	ILBOUDO Désiré	Agent/ MJDHRI
19	DISSA Sekou	DAF/MEBF
20	DIARRA Franck	SODIGIB
21	KIANA Mounirou	DGECS/MDICAPME
22	ZABRE Frédéric	Agent /DGTCP
23	SANDWIDI Pascal	Agent /DGCOOP

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
3	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
4	HIEN Prisca	Administrateur parlementaire
5	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
6	KONE /TARPIGA Sylvie	Administrateur parlementaire
7.	BAMOUNI Y. Abigael	Stagiaire
8.	TRAORE Souleman	Stagiaire
9.	ZONGO Jessica koren	Stagiaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT : LE JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6.	SAVADOGO Yacouba	Membre
07.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
08.	TAPSOBA Issaka	Membre
09.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
10.	DIALLO Daouda	Membre

Liste des députés Absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
3.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
4.	NASSOURI Daaga	Membre
5.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
6.	FOFANA Haoua	Membre